

LIVRET MINEURE SANTE
FACULTE DE SANTE - UNIVERSITE DE PARIS
FIXANT LES MODALITES D'ORGANISATION, ENSEIGNEMENT ET CLASSEMENT
ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022
PRESENTE ET VALIDE EN COMMISSION FORMATION DE LA FACULTE DE SANTE
LE 7 OCTOBRE 2021

Textes de référence

Décret n° 2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique

Décret n° 2019-1126 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès au premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique

Arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique

Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence.

ACCES SANTE EN LICENCE

Il existe deux voies d'accès en 2^{ème} année des études de santé :

- Parcours d'Accès Spécifique Santé PASS
- Licence avec Accès Santé L.AS

Pour les L.AS, l'Accès Santé peut se dérouler sur les 3 années de licence. Pour rappel, chaque année de licence validée permet l'acquisition de 60 ECTS (crédits européens). Le diplôme de licence équivaut ainsi à 180 ECTS.

L'admission en filière de santé est subordonnée à la réussite à des épreuves organisées selon deux groupes :

- Un premier groupe d'épreuves écrites relatives aux Unités d'Enseignement (UE) du bloc fondamental de chaque licence et à l'obtention des UE de la Mineure Santé.
- Un second groupe comportant des épreuves orales évaluant les compétences transversales.

Le présent document détaille les modalités d'admission en filière pour les étudiants inscrits à l'Accès Santé en Licence d'Université de Paris et de son partenaire Inalco.

Licences Accès Santé

A Université de Paris et Inalco, les L.AS se définissent comme des licences auxquelles s'ajoute un complément de formation en santé dite Mineure Santé (MS) de 12 ECTS permettant de candidater aux filières de santé si les conditions requises sont remplies.

Les ECTS correspondant aux enseignements de la licence peuvent varier de 48 à 60 ECTS par niveau. Ainsi, les ECTS de la MS peuvent être soit :

- Intégrés totalement dans les 60 ECTS de la licence : 48 ECTS de licence et 12 ECTS de MS ;
- Intégrés partiellement dans les 60 ECTS de la licence : par exemple, 54 ECTS de licence et 6 ECTS de MS, les 6 ECTS de MS restants sont en sus ;
- Indépendants de la licence : 60 ECTS de licence et 12 ECTS de MS.

Mineure santé

La mineure santé (MS) est composée de 4 Unités d'Enseignement (UE) de 3 ECTS chacune, sous divisées en Élément Constitutif d'UE (ECUE). Ce sont donc 12 ECTS au total qui se répartissent ainsi :

- UE MS1 : Sciences fondamentales

ECUE MS1.1 Chimie

ECUE MS1.2 Biophysique

- UE MS2 : Sciences biologiques

ECUE MS2.1 Biochimie

ECUE MS2.2 Biologie cellulaire

- UE MS3 : Santé
ECUE MS3.1 Histologie-embryologie / Anatomie
ECUE MS3.2 Initiation à la connaissance du médicament

- UE MS4 : Sciences humaines et sociales et Santé publique
ECUE MS4.1 Sciences Humaines et Sociales
ECUE MS4.2 Santé Publique

Les enseignements s'effectuent entièrement à distance via des cours mis à disposition sur Moodle.
Les examens de la MS s'organisent en épreuves écrites correspondant à chaque ECUE, sous forme de Question à Choix Multiple / Question à Choix Simple / Question à Réponse Ouverte Courte (QCM / QCS / QROC) (Annexe 1).

Seuls les étudiants inscrits dans une L.AS avec la MS d'Université de Paris ou d'Inalco peuvent se présenter aux épreuves. Un étudiant inscrit en Accès Santé s'engage à composer au moins une ECUE.

MODALITES D'INSCRIPTION ET D'ACCES A LA FORMATION MINEURE SANTE POUR L'ANNEE 2021-22

En L.AS 1

Les inscriptions à l'Accès Santé se font via Parcoursup, selon les capacités d'accueil indiquées pour chaque L.AS. Tous les étudiants inscrits à l'Accès Santé en L.AS1 ont accès à la formation MS. Ces étudiants s'engagent à composer au moins une ECUE au cours de la 1^{ère} année de Licence.

Cas particuliers : Les étudiants n'ayant pas validé 60 ECTS d'une PACES ou d'un PASS et rejoignant une 1^{ère} année de licence auront un accès à la formation MS. Ces étudiants peuvent présenter au maximum 2 UE parmi les UE MS1, UE MS2 et UE MS3. Ils ne peuvent pas candidater à l'issue de la 1^{ère} année de Licence puisque réglementairement, la 2^{ème} candidature est possible uniquement après avoir acquis au moins 120 ECTS.

En L.AS 2

CAS 1 : Les étudiants de L.AS2 initialement en L.AS1 sur Parcoursup sont inscrits et ont accès à la formation MS.

CAS 2 : Les étudiants ayant validé 60 ECTS d'une PACES ou d'un PASS poursuivent en Licence sont inscrits à l'Accès Santé et ont accès à la formation MS. Ils n'auront pas à passer les examens de la MS puisque à Université de Paris, la MS est acquise pour ces étudiants qui ont obtenu 60 ECTS en PASS ou en PACES.

CAS 3 : Les étudiants qui ont suivi une Licence 1 sans Accès Santé ou dans une autre université peuvent solliciter leur responsable pédagogique de 2^{ème} année de Licence pour une inscription à l'Accès Santé en 2^{ème} année de Licence. Après avis favorable du responsable de Licence, l'étudiant est inscrit à l'Accès Santé et a accès à la formation MS. Il s'engage à composer au moins une ECUE au cours de la 2^{ème} année de Licence.

En L.AS 3

Aucune primo-inscription en mineure santé ne peut se faire. En dehors de cette exclusion, les étudiants en L.AS3 sont inscrits à l'Accès Santé et ont accès à la formation MS.

Ainsi, une première inscription à l'Accès Santé est possible uniquement en début de 1^{ère} année de Licence ou en début de 2^{ème} année de Licence.

Pour les 3 niveaux de licence, les inscriptions à l'Accès Santé sont organisées par le service PASS/LAS en octobre selon les listes fournies par chaque scolarité de Licence.

Une inscription à l'Accès Santé ne vaut pas candidature à l'Accès Santé.

MODALITES DE VALIDATION DE LA MINEURE SANTE

Afin de valider les 12 ECTS de la Mineure Santé, tous les étudiants inscrits en Accès Santé doivent obtenir une moyenne arithmétique de 10/20 aux 4 UE.

Cette validation peut s'étaler au cours des trois années de Licence, sur une année au minimum et durant tout le 1^{er} cycle (pas de validation possible en 2nd cycle).

Les critères de validation sont les suivants :

1. Les UE de MS se compensent entre elles. Cependant, les UE ne peuvent pas se compenser si une note seuil de 8/20 correspondant à la moyenne des 2 ECUE la composant n'est pas atteinte.

2. Les ECUE au sein de chaque UE se compensent entre elles, mais une note minimale de 8/20 doit être obtenue afin que la compensation soit possible. En dessous de cette note seuil, il n'y a pas de compensation possible avec l'autre ECUE.
3. Lorsqu'une ECUE ou une UE est acquise (note supérieure ou égale à 10/20) elle l'est définitivement.
4. Concernant les licences intégrant les ECTS de la MS dans leurs 60 ECTS, les UE1, UE2 et UE3 seront proposées en priorité au semestre 1, mais sans semestrialisation puisque l'examen de l'ensemble des UE de la MS a lieu au cours du deuxième semestre de l'année universitaire. Dans le cas où la MS est entièrement en dehors des 60 ECTS de la Licence, un étudiant peut valider progressivement de 0 ECTS à 12 ECTS (sans incidence sur son année de licence) pour atteindre les 12 ECTS validés pour pouvoir candidater en filière santé.

La session 2 de la mineure santé concerne **exclusivement** :

- des étudiants inscrits en L.AS1 ou L.AS2 ou L.AS3 avec les ECTS de la MS intégrés dans les 60 ECTS de l'année de Licence et n'ayant pas validé la MS en session 1.
- des étudiants inscrits en L.AS3 avec les ECTS de la MS non intégrés dans les 60 ECTS de l'année de Licence et n'ayant pas validé la MS en session 1.

Pour ces deux situations, les étudiants bénéficient de cette session 2 pour valider leur année et/ou leur MS.

Redoublement en Licence

Les étudiants redoublants ou en réorientation peuvent continuer de suivre la MS et s'inscrire aux épreuves dans la limite de deux UE de MS pendant l'année de redoublement ou de réorientation. En revanche, il ne leur est pas possible de candidater en filières de santé l'année du redoublement de Licence ou de réorientation sauf dérogation obtenue.

MODALITES DE CANDIDATURE A L'ACCES SANTE

Les étudiants en L.AS se répartissent en 3 groupes :

- Groupe Sciences
- Groupe Sciences Humaines
- Groupe Langues

Afin d'accéder en 2^{ème} année des études de santé, l'étudiant doit cumuler les 5 conditions suivantes :

- Être détenteur de 60, 120 ou 180 ECTS selon qu'il est en L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3, validés en session 1 l'année de candidature
- Obtenir 60 ECTS de plus entre la première et la seconde candidature. Concernant les étudiants ayant bénéficié de leur première candidature en PACES adaptée ou PASS, ils pourront candidater au titre de la 2^{ème} candidature dès la L.AS 2
- Valider les 12 ECTS de la MS en session 1. La validation de la MS en session 2 ne permet pas de candidater en filière de santé l'année N, mais seulement à partir de l'année N+1. A noter : Les 12 ECTS de la MS sont acquis pour les étudiants ayant obtenu les 60 ECTS du PASS
- Avoir candidaté pour accéder à une filière santé selon le calendrier communiqué en cours d'année.
- Obtenir un rang de classement permettant d'être admis en filière de santé.

Lors de la candidature, l'étudiant devra fournir :

- Une attestation du nombre de candidatures déposées antérieurement dans des établissements français pour accéder aux études de santé ;
- Une attestation sur l'honneur indiquant l'absence de candidature tierce dans un autre établissement pour accéder aux études de santé.

La candidature à l'Accès Santé se fera à l'issue des résultats du semestre 1, validé en session 1. La candidature est recevable lorsque :

- La mineure santé est acquise en session 1 ou par équivalence le PASS est obtenu
ET
- sous réserve de validation de l'année de Licence (en session 1)

En candidatant, l'étudiant réalise une inscription pédagogique à une ou plusieurs filières de santé (MMOP-K).

La candidature à l'Accès Santé n'est pas décomptée si l'étudiant n'obtient finalement pas sa Licence en session 1.

JURY ACCES SANTE

La composition du Jury Accès Santé est fixée par le Doyen de la Faculté de Santé et est portée à la connaissance des étudiants par voie d'affichage un mois avant les épreuves, conformément à l'arrêté du 4 novembre 2019.

Le rôle du jury est de :

- Organiser le déroulement des épreuves,
- Reconnaître la validité de chacune de ces épreuves,
- Se prononcer sur toute question ou litige concernant ces épreuves,
- Prendre toute décision consécutive à l'invalidation d'une de ces épreuves,
- Procéder à la validation des résultats des étudiants aux épreuves de la Mineure Santé, aux épreuves orales et aux épreuves de la session 2.
- Établir la liste de classement des candidats dans chacune des filières à l'issue du 1er groupe d'épreuves et à l'issue du 2nd groupe d'épreuves et de départager les ex-æquo selon les règles définies.

EPREUVES ORALES

Le calendrier des épreuves est communiqué par voie d'affiche au plus tard 15 jours avant le début des épreuves. Cette communication vaut convocation d'étudiants aux épreuves et prévoit que les étudiants se présentent avant le début des épreuves selon les modalités indiquées sur la convocation. Il n'y a pas de convocation adressée individuellement aux étudiants.

Cette convocation précise la date, l'heure, la durée et le lieu de chaque épreuve.

Dans un contexte de crise sanitaire, le calendrier des épreuves orales peut être adapté/reporté. Les candidats seront prévenus dans les délais réglementaires.

Nature des épreuves orales

Les étudiants convoqués bénéficient d'un module de préparation aux épreuves orales.

Epreuve 1 : Oral de mise en situation

- 10 minutes : Préparation en salle dédiée
- 10 minutes : Court exposé suivi des questions des examinateurs

Epreuve 2 : Oral article (figure légendée ou tableau légendé)

- 10 minutes : Préparation en salle dédiée
- 10 minutes : Court exposé suivi des questions des examinateurs

Les mises en situation et les articles ne sont pas forcément du domaine de la santé.

Pour les deux épreuves, l'étudiant choisit un sujet à développer parmi les deux proposés.

Notation des épreuves orales

Chaque épreuve orale est notée par les examinateurs des épreuves du second groupe. Les deux épreuves sont notées sur 20 points chacune. La note aux épreuves orales correspond à la moyenne arithmétique des deux épreuves orales, rapportée à 20 ; elle est appelée note d'oral.

EXAMEN CLASSANT POUR LES FILIERES MEDECINE, PHARMACIE, ODONTOLOGIE ET MAIEUTIQUE (MPOM) POUR LES ETUDIANTS EN LAS 1

Deux groupes d'épreuves sont organisées :

- un premier groupe d'épreuves écrites relatives à la Licence
- un second groupe d'épreuves consistant en des épreuves orales

Pour le 1^{er} groupe d'épreuves

Chaque licence fournit au service PASS/LAS la liste des étudiants classés dans les 40% premiers de la Licence (tout étudiant confondu Accès Santé ou sans Accès Santé) en fonction des résultats du semestre 1 en session 1.

A partir de cette liste, seuls sont classés les étudiants en Accès Santé selon les modalités suivantes :

- 1/ l'UFR de la Licence transmet la note A du bloc fondamental du semestre 1 session 1.
- 2/ les étudiants sont interclassés par groupe de Licences en se basant sur cette note A du semestre 1 session 1, rapportée à la moyenne générale du semestre 1 pour l'ensemble de la promotion de chaque Licence définie selon les Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) de la Licence.
- 3/ Le jury Accès Santé fixe pour chaque groupe de Licences et chaque filière une note seuil.

Les étudiants classés au-dessus de la note seuil sont autorisés à émettre au maximum deux vœux de filière dans l'optique d'être grands admissibles dans la limite de 50% des capacités disponibles de la filière et du groupe de Licences. L'admission à une filière de santé au 1^{er} groupe d'épreuves vaut renoncement à se présenter au 2nd groupe d'épreuves.

Pour le 2nd groupe d'épreuves

Exceptés les grands admissibles, tous les étudiants qui ont candidaté à l'Accès Santé sont convoqués aux oraux.

Les étudiants admissibles à l'oral se voient attribuer un rang à l'écrit et un rang à l'oral par groupe de Licences et pour chacune des filières de santé auxquelles ils sont inscrits pédagogiquement.

Le rang à l'écrit est établi à partir de la note A par filière et par groupe de Licences.

Le rang à l'oral est calculé à partir de la note d'oral des étudiants admissibles à l'oral au titre de chaque filière et de chaque groupe de Licences. Pour chaque filière, ces deux rangs (écrit et oral) sont calculés sur le même effectif.

Par exemple, un étudiant admissible à l'oral au titre de 3 filières se voit attribuer 3 rangs distincts à l'écrit, 3 rangs distincts à l'oral.

Le rang final par filière et par groupe de Licences est calculé par la moyenne des rangs à l'écrit et à l'oral de la filière correspondante, avec un coefficient 2 pour le rang à l'oral et un coefficient 1 pour le rang à l'écrit. Ce rang final permet d'établir le classement par filière et par groupe de Licences au titre du 2nd groupe d'épreuves. En cas d'ex-aequo, la note d'oral permet de départager les étudiants puis si nécessaire la note du bloc fondamental au semestre 1 session 1.

Les étudiants absents aux épreuves orales ne seront pas classés et ne peuvent prétendre intégrer une filière à l'issue des épreuves du second groupe.

EXAMEN CLASSANT POUR LES FILIERES MEDECINE, PHARMACIE, ODONTOLOGIE ET MAIEUTIQUE (MPOM) POUR LES ETUDIANTS EN L.AS 2 ou en L.AS 3

Deux groupes d'épreuves sont organisées :

- un premier groupe d'épreuves écrites relatives à la Licence
- un second groupe d'épreuves consistant en des épreuves orales

Pour le 1^{er} groupe d'épreuves

Chaque licence fournit au service PASS/LAS la liste des étudiants classés dans les 40% premiers de la Licence (tout étudiant confondu Accès Santé ou sans Accès Santé) en fonction des résultats du semestre 1 en session 1.

A partir de cette liste, seuls sont classés les étudiants en Accès Santé selon les modalités suivantes :

1/ l'UFR de la Licence transmet deux notes :

- la note B1 du bloc fondamental du semestre impair de l'année en cours session 1
- la note B2 du bloc fondamental de l'année de formation N-1 (session 1 ou session 2)

2/ les étudiants sont interclassés par groupe de Licences en se basant sur la moyenne de ces notes de bloc fondamental, rapportées à la moyenne générale session 1 pour l'ensemble de la promotion de chaque Licence selon les Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) de la Licence. Cette note moyenne constitue la note A' de l'écrit.

3/ Le jury Accès Santé fixe pour chaque groupe de Licences et chaque filière une note seuil. Les étudiants classés au-dessus de la note seuil sont autorisés à émettre au maximum deux vœux de filière dans l'optique d'être grands admissibles dans la limite de 50% des capacités disponibles de la filière et du groupe de Licences. L'admission à une filière de santé au 1^{er} groupe d'épreuves vaut renoncement à se présenter au 2nd groupe d'épreuves.

Pour le 2nd groupe d'épreuves

Tous les étudiants qui ont candidaté à l'Accès Santé sont convoqués aux oraux.

Les étudiants admissibles à l'oral se voient attribuer un rang à l'écrit et un rang à l'oral par groupe de Licences et pour chacune des filières de santé auxquelles ils sont inscrits pédagogiquement.

Par exemple, un étudiant admissible à l'oral au titre de 3 filières se voit attribuer 3 rangs distincts à l'écrit, 3 rangs distincts à l'oral.

Le rang à l'écrit est établi à partir de la note A' par filière et par groupe de Licences.

Le rang à l'oral est calculé à partir de la note d'oral des étudiants admissibles à l'oral au titre de chaque filière et de chaque groupe de Licences. Pour chaque filière, ces deux rangs (écrit et oral) sont calculés sur le même effectif.

Le rang final par filière et par groupe de Licences est calculé par la moyenne des rangs à l'écrit et à l'oral de la filière correspondante, avec un coefficient 2 pour le rang à l'oral et un coefficient 1 pour le rang à l'écrit. Ce rang final permet d'établir le classement par filière et par groupe de Licences au titre du 2nd groupe d'épreuves. En cas d'ex-aequo, la note d'oral permet de départager les étudiants puis si nécessaire la note du bloc fondamental au semestre impair de l'année en cours, session 1.

Les étudiants absents aux épreuves orales ne seront pas classés et ne peuvent prétendre intégrer une filière à l'issue des épreuves du second groupe.

Cas particulier : pour un étudiant en Master 1 inscrit à Université de Paris, déposant sa 2^{ème} candidature au titre du 1^{er} cycle, la note A' de l'écrit est obtenu de la même manière que pour un étudiant en L3.

ADMISSION EN FILIERE DE SANTE A L'ISSUE DU 2nd GROUPE D'EPREUVES POUR LES LAS1, LAS2 et LAS3

Le nombre de places ouvertes au titre du 2nd groupe d'épreuves dans chacune des filières de santé et par groupe des Licences permet de compléter la capacité maximale d'accueil pour chaque filière au titre des L.AS.

En fonction des vœux formulés, de son classement et de la capacité restante de chaque filière, des étudiants seront admis dans les formations de médecine ou de pharmacie ou d'odontologie ou de maïeutique.

L'admission en filière de santé est soumise à l'obligation d'obtention de la Licence en session 1.

L'admission dans une des filières de santé vaut renoncement à la poursuite d'études en Licence. Un étudiant admis dans une filière de santé ne peut pas demander un transfert pour une autre filière de santé.

Annexe 1 – Description des UE et examens

- 4 UE dénommées « MS 1 à 4 »
- 2 Eléments Constitutifs pour chaque UE (ECUE)
- 9 disciplines au total
- Tout en distanciel
- Un volume horaire de contenus distanciel total d'un peu moins de 100 heures, sans compter le travail personnel.
- Des séances mensuelles de regroupement
- Des séances virtuelles hebdomadaires

UE MS 1 : Sciences fondamentales

ECUE MS 1.1 : Chimie

Objectifs : L'enseignement de chimie vise à permettre de mieux comprendre les mécanismes et réactions de chimie qui ont lieu dans les processus biologiques et qui sont également utilisés pour la synthèse des principes actifs de médicaments. De ce fait cet enseignement est une base utile pour toutes les filières de santé avec une prédilection pour les étudiant(e)s qui se destinent à devenir pharmacien(ne)s étant donné les débouchés en officine, milieu hospitalier, dans l'industrie ou la recherche scientifique.

Contenus : Les notions abordées seront les bases indispensables de la chimie : atomistique, effets électroniques, stéréochimie, acide-base, équilibre en solution, oxydation et réduction, réactions et mécanismes réactionnels, synthèse et réactivité.

Volume horaire indicatif : 10h

Type d'examen : QCS et QCM

Durée de l'examen : 45 minutes

Mise à disposition des enseignements : L'enseignement sera progressif avec la mise en ligne des notions au fur et à mesure des semaines, accompagnées de quizz pour vous assurer de la bonne compréhension.

ECUE MS 1.2 : Biophysique

Objectifs : L'enseignement de biophysique vise à transmettre les connaissances nécessaires sur les rayonnements ionisants en vue de leur utilisation en médecine, ainsi que les éléments nécessaires à la compréhension des phénomènes de transports aqueux et moléculaires dans l'organisme.

Contenus : Il est composé de 3 grandes parties : rappels mathématiques, rayonnements ionisants, transports membranaires.

Volume horaire indicatif : 10h

Type d'examen : QCS et QCM

Durée de l'examen : 30 minutes

Mise à disposition des enseignements : Tout l'enseignement sera disponible dès le départ et une frise temporelle sera proposée pour l'apprentissage progressif des notions.

UE MS 2 : Sciences biologiques

ECUE MS 2.1 : Biochimie

Objectifs : L'enseignement de biochimie vise à présenter les classes de biomolécules. Pour chaque famille, une présentation de la structure des molécules élémentaires (acides aminés; acides nucléiques, sucre, lipides) sera

faite. Puis cette présentation sera étendue aux édifices plus complexes (ADN ou ARN et protéines,...) de grands processus de synthèse des macromolécules seront abordés répliation/réparation de l'ADN, transcription des gènes et synthèse des protéines. Des éléments de régulation et dérégulation (exemple en pathologie) de ces processus seront développés et quelques techniques d'analyse seront abordées. Enfin un module sera consacré à l'enzymologie et à l'analyse de la cinétique des réactions en milieu biologique.

Contenus : Il est divisé en 2 capsules d'introduction puis 3 grands chapitres :

- Gènes et acides nucléiques
- Protéines
- Enzymologie

Volume horaire indicatif : 10h

Type d'examen : QCS et QCM

Durée de l'examen : 45 minutes

Mise à disposition des enseignements : L'enseignement sera progressif avec la mise en ligne des notions au fur et à mesure des semaines, accompagnées de quizz pour vous assurer de la bonne compréhension.

ECUE MS 2.2 : Biologie cellulaire

Objectifs : L'enseignement de biologie cellulaire vise à transmettre les bases sur les connaissances propres à la cellule et à son fonctionnement interne et ses interactions avec son environnement.

Contenus : Il est composé de 14 chapitres traitant de la structure de la cellule et des éléments qui la constituent et la soutiennent, de la signalisation cellulaire ainsi que du cycle cellulaire et des bases cellulaires du développement embryonnaire.

Volume horaire indicatif : 10h

Type d'examen : QCS et QCM

Durée de l'examen : 45 minutes

Mise à disposition des enseignements : L'enseignement sera progressif avec la mise en ligne des notions au fur et à mesure des semaines, accompagnées de quizz pour vous assurer de la bonne compréhension.

UE MS 3 : Sciences de la santé

ECUE MS 3.1 : Histologie-Embryologie et Anatomie

Cet ECUE est composé de 3 disciplines : l'histologie et l'embryologie qui seront traitées de manière commune, et l'Anatomie. Il fera l'objet d'un seul examen.

→ **Objectifs :** L'enseignement d'histologie vise à présenter aux étudiants les différents types cellulaires et à appréhender la structure des organes qu'ils composent.

Contenus : Il sera composé de plusieurs chapitres traitant chacun d'un type de tissu histologique non pathologique. (à revoir, écrit par Myriam)

→ **Objectifs :** L'enseignement d'embryologie vise à décrire les différentes étapes du développement de l'individu depuis la fécondation jusqu'à la mise en place des organes.

Contenus : Les chapitres qui le composeront traiteront chronologiquement de la fécondation à l'organogenèse et morphogenèse. Une dernière partie traitera du développement placentaire.

→ **Objectifs :** L'enseignement d'anatomie exposera les différentes structures osseuses, musculaires, vasculaires et les organes qui composent le corps humain.

Contenus : L'enseignement d'anatomie se divise en une partie introductive et cinq grandes parties :

- Tête et cou
- Système nerveux central
- Thorax
- Abdomen
- Pelvis

Volume horaire indicatif : 15h : Histologie-embryologie : 9h ; Anatomie : 6h

Type d'examen : QCS et QCM

Durée de l'examen : 60 minutes

Mise à disposition des enseignements : L'enseignement sera progressif avec la mise en ligne des notions au fur et à mesure des semaines, accompagnées de quizz pour vous assurer de la bonne compréhension.

ECUE MS 3.2 : Initiation à la connaissance du médicament

Objectifs : Cet enseignement vise à apporter les connaissances de base autour du médicament.

Contenus : Il sera composé de six grandes parties :

- Découvrir, identifier, comprendre
- Extraire, synthétiser, produire
- Développer , mesurer
- Evaluer, autoriser , régler
- Prescrire, dispenser, surveiller
- Maitriser, encadrer, inciter

Volume horaire indicatif : 9h

Type d'examen : QCS et QCM

Durée de l'examen : 30 minutes

Mise à disposition des enseignements : L'enseignement sera progressif avec la mise en ligne des notions au fur et à mesure des semaines, accompagnées de quizz pour vous assurer de la bonne compréhension.

UE MS 4: Sciences humaines et sociales et Santé publique

ECUE MS 4.1 : Sciences Humaines et Sociales

Objectifs : L'enseignement de SHS vise à apporter des connaissances fondamentales en éthique, philosophie, histoire et sciences sociales permettant d'appréhender des questions centrales à l'interface de la santé, de la médecine et de la société.

Contenus : Il est constitué de 8 chapitres composés chacun de 2 parties : la première partie introduit à un champ disciplinaire des SHS en santé, la deuxième engage la réflexion sur un cas d'étude appliqué plus particulier (par exemple : les définitions de la santé et de la maladie ; les addictions et l'éducation pour la santé ; la démocratie sanitaire ; le rôle de l'industrie pharmaceutique dans la construction des maladies ; la construction de la psychiatrie comme profession médicale ; etc.)

Volume horaire indicatif : 10h

Type d'examen : Epreuve rédactionnelle de type QROC (Questions à Réponses Ouvertes et Courtes)

Durée de l'examen : 45 minutes

Mise à disposition des enseignements : L'enseignement sera progressif avec la mise en ligne des chapitres au fur et à mesure des semaines.

ECUE MS 4.2 : Santé publique

Objectifs : L'enseignement de Santé publique vise à :

- Appréhender le concept de santé dans ses différentes dimensions.
- Comprendre la notion de risque, de causalité, et les principes des études épidémiologiques.
- Comprendre et connaître les principes des études interventionnelles.
- Connaître les principes de l'organisation des soins en France : objectifs du système de santé, financement, professionnels et distribution des soins.

Contenus : Il est composé de 4 grandes thématiques : épidémiologie descriptive, épidémiologie analytique, épidémiologie interventionnelle, organisation des soins en France.

Volume horaire indicatif : 10h

Type d'examen : QCS et QCM

Durée de l'examen : 30 minutes

Mise à disposition des enseignements : L'enseignement sera progressif avec la mise en ligne des notions au fur et à mesure des semaines.

Comment choisir mes UE de mineure santé ?

Il existe deux cas de figure :

- la mineure est intégrée dans vos enseignements de licence : vous devez suivre ce que votre licence a prévu, et favoriser en premier semestre ou première année les UE MS1, MS2 et MS3. En effet, celles-ci conforteront ou non votre projet et votre appétence pour les disciplines phares des filières de santé.
- elle est complètement en dehors : vous pouvez choisir les UE que vous souhaitez. Stratégiquement, il vaut mieux étaler vos apprentissages sur 2 voire 3 ans afin de mettre toutes les chances de votre côté et réussir aussi bien en mineure santé que dans la majeure disciplinaire. De la même manière, il vaut mieux privilégier les UE MS2 et MS3 en premier lieu pour les mêmes raisons, à savoir l'adhésion aux disciplines phares des filières de santé.

Un cas particulier : les étudiants ex-PACES ou PASS non validé et actuellement inscrits en L1 doivent choisir au maximum 2 UE au sein des UE MS1, MS2 et MS3 (donc hors UE MS4).

Attention, ne soyez pas trop gourmand ! Souvenez-vous que la stratégie du lièvre n'a pas été payante face à la stratégie de la tortue !

Annexe 2 - Répartition des Licences par groupe

Groupe Sciences Humaines, licence de :

Droit
Economie-gestion
Histoire
Psychologies et humanités
Sciences économiques et sociales
Sciences sociales
Sciences psychologiques
Sciences de l'éducation
Sciences du langage

Groupe Langues, licence de :

LEA Anglais-Espagnol
LLCER Chinois/Vietnamien/Coréen
Licences d'Inalco

Groupe Sciences, licence de :

Chimie
Informatique
Mathématiques et applications
MedPhy
MIASHS
Physique
Sciences biomédicales
Sciences de la terre
SIAS
STAPS